



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/2009/7
19 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant
les transports

Cent vingt et unième session
Genève, 2-6 février 2009
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2009-2013

Note du secrétariat

Le programme de travail reproduit ci-dessous est fondé sur le programme de travail pour la période 2008-2012 approuvé par le Groupe de travail à sa cent dix-huitième session (29 janvier-1^{er} février 2008). Les modifications proposées apparaissent en **gras** (ajouts) ou **biffées** (passages supprimés). Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner et, s'il y a lieu, modifier son programme de travail pour la période 2009-2013 sur la base du présent document.

ACTIVITÉ 02.10: PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur et de transport intermodal

Exposé succinct:

- a) **Élaboration et mise en œuvre et, s'il y a lieu, examen et modification des instruments juridiques internationaux;**
- b) **Simplification et harmonisation des formalités, des procédures et des documents administratifs.**

Travail à faire: Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports mènera les activités décrites ci-après:

ACTIVITÉS PERMANENTES

a) Examen des conventions et accords relatifs à la facilitation du passage des frontières sous les auspices du Groupe de travail afin d'assurer leur pertinence et leur mise en œuvre ainsi que leur cohérence par rapport à d'autres traités internationaux ou sous-régionaux, et de faire en sorte qu'ils répondent aux exigences des transports modernes et des contrôles aux frontières. Priorité: 1

Résultats escomptés en 2009:

Analyse de l'application des Conventions ci-après de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières: Convention TIR de 1975; Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982; Convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée de 1952; Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules commerciaux (1956);

~~Examen de l'opportunité de négocier deux accords types sur les conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool afin de fournir des directives à l'industrie des transports et aux Parties contractantes en matière d'application des dispositions de la «Convention sur les pools de conteneurs» dans le transport ferroviaire international et le transport maritime international;~~

~~b) — Examen périodique des résolutions et recommandations adoptées par le Groupe de travail en vue d'en confirmer l'utilité et l'application et d'adopter les modifications éventuellement nécessaires.~~ Priorité: 2

Résultats escomptés en 2009:

~~Examen de toutes les résolutions et recommandations adoptées par le Groupe de travail en vue de déterminer celles sur lesquelles il faudra centrer les travaux au cours de l'année à venir;~~

c) Étude de l'extension éventuelle à d'autres régions des Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment sous l'angle juridique et administratif. Priorité: 2

Résultats escomptés en 2009:

Préparation et organisation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec la CESAP, la CEA et la CESAO, et d'autres organisations des Nations Unies et organisations internationales compétentes, sur l'application des Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment en Asie, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient;

d) Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé. Priorité: 1

Résultats escomptés en **2009**:

Analyse et révision des dispositions de nature à la fois stratégique et technique de la Convention TIR, notamment celles qui concernent le système de garantie afin d'en améliorer le fonctionnement et l'efficacité pour les partenaires du secteur public et du secteur privé dans le système TIR;

Poursuite des travaux de la phase III du processus de révision TIR, axée sur la révision du carnet TIR et l'instauration de dispositions relatives à un système douanier d'administration et de contrôle modernisé, fondé sur l'échange de données informatisé;

e) Étude de mesures concrètes, juridiques et autres, pour lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières, comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la résolution n° 220 (prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes douaniers de transit des marchandises). Mise en place de mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales en vue de lutter contre ce type de fraude.

Priorité: 1

Résultats escomptés en **2009**:

Élaboration d'instruments et de mesures propres à améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude;

Examen de l'annexe 10 de la Convention TIR sur un système de contrôle international informatisé des carnets TIR;

Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir des mesures visant à lutter contre ceux-ci;

f) Analyse des difficultés concernant les formalités de passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. L'analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sûreté publique, etc., y compris les moyens de promouvoir la mise en œuvre et l'extension du champ d'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation). Priorité: 1

Résultats escomptés en **2009**:

Suivi de l'application de l'annexe 8 de la «Convention sur l'harmonisation» sur le transport international par route au niveau national. Échange de renseignements sur les meilleures pratiques dans ce domaine;

Mise au point d'une nouvelle annexe 9 à la «Convention sur l'harmonisation» relative à la facilitation du passage des frontières dans le transport international de marchandises par chemin de fer, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

g) Étude destinée à faciliter le transit ferroviaire sur la base des lettres de voiture internationales CIM et SMGS. Priorité: 2

Résultats escomptés en **2009**:

Étude de l'intégration totale d'un régime douanier de transit harmonisé applicable à tous les États membres de la COTIF et du SMGS.

Étude de l'élaboration d'une nouvelle convention internationale destinée à faciliter le franchissement des frontières dans le transport international de voyageurs par chemin de fer.
